

Article 1

Le Comité Régional du Tourisme de Bretagne (CRTB) s'engage à promouvoir et respecter les valeurs éthiques issues de ses Règles de fonctionnement, à savoir :

- Motivation à défendre les « couleurs de la Bretagne » et l'intérêt général
- Cohésion de l'équipe Bretagne (transparence, rigueur, solidarité, efficacité, esprit d'équipe, confiance)
- Professionnalisme (objectivité, cohérence, compétence professionnelle, neutralité)
- Ecoute (accueil, disponibilité, respect, collaboration, échanges, dialogue)
- Ouverture vers l'international, et des idées en dehors du champ strictement touristique
- Créativité
- Réactivité
- Convivialité (dynamisme, émulation, innovation, sérénité, image jeune et dynamique, mobilisation)
- Efficacité (mesure de l'efficacité de toutes nos actions)

Article 2

Le CRTB a le devoir de respecter les droits de l'homme en n'oubliant pas les droits particuliers des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées ou handicapées. Le CRTB travaille en collaboration avec des entreprises respectueuses de ces droits. Ne seront pas adhérentes à nos sites les entreprises allant à l'encontre de ceux-ci.

Article 3

Conformément aux lois du travail, le CRTB respecte le principe de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes :

- Interdiction des discriminations en matière d'embauche (formation, sexe, âge, origine...),
- Absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière,
- Information des salariés et candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.

Article 4

Le CRTB s'engage à lutter contre l'exploitation des êtres humains sous toutes ses formes, notamment sexuelle, et spécialement lorsqu'elle s'applique aux enfants. Conformément au droit international, elle doit être rigoureusement combattue avec la coopération de tous les acteurs du secteur touristique et sanctionnée sans concession par la réglementation applicable. Depuis avril 2013, le CRTB a choisi, après consultation de l'équipe verte, d'adhérer à l'association Planète enfants, une ONG qui a pour mission la protection des enfants contre la traite, l'exploitation sexuelle et les autres formes de violence.

Article 5

Le CRTB encourage concrètement le tourisme durable et le tourisme pour tous, via ses sites thématiques dédiés (Voyagez Responsable en Bretagne, Bretagne en famille, Bretagne Accessible ...).

Article 6

La beauté et la richesse des paysages et du patrimoine naturel, mais aussi la culture vivante transmise par les Bretons sont autant d'atouts que possède la Bretagne. Le CRTB s'engage à préserver son environnement naturel et à contribuer au développement local, pour trouver l'équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'économie touristique bretonne.

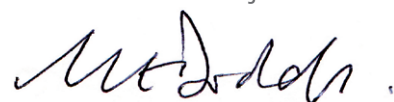
Article 7

Le CRTB travaille en concertation avec tous les acteurs touristiques (hébergeurs, institutionnels...), les autorités locales et régionales, les visiteurs et les habitants pour aller ensemble vers un tourisme plus durable et à taille humaine.

Article 8

Le CRTB interdit toutes formes de pots-de-vin et de corruption, qu'ils aient lieu directement ou par le biais de tiers. L'entreprise l'interdit à ses employés et s'assure que ses partenariats ne soient pas utilisés comme subterfuges pour les pots-de-vin. Elle divulgue publiquement ses contributions politiques et caritatives et informe ses sous-traitants et fournisseurs de ses politiques anti-corruption.

Fait à Rennes le 21 juin 2017



Michael Dodds,
Directeur